



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2018/144

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : Signature du CPOM 2018-2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement substitue un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à la convention tripartite signée par chaque EHPAD avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département et à la convention d'habilitation à l'aide sociale départementale.

La dernière convention tripartite pluriannuelle de l'EHPAD a été signée le 1^{er} novembre 2008 et doit être renouvelée. L'arrêté conjoint de l'ARS et du Département du Tarn du 30 décembre 2016 fixant la programmation des signatures de CPOM pour la période 2017 - 2021 prévoit la signature de ce dernier pour l'EHPAD Résidence la Grèze en 2018.

L'objectif des CPOM est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers de l'EHPAD afin d'améliorer la qualité de la prise en charge, l'accès à la santé et faciliter l'autonomie. C'est un document de pilotage interne.

Les objectifs stratégiques négociés résultent du diagnostic partagé et reposent sur les priorités définies dans le Programme Régional de Santé et les schémas départementaux.

Le gestionnaire s'engage à réaliser ces objectifs, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet de CPOM 2018 / 2022 de l'ARS et du Département du Tarn,
- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'EHPAD Résidence La Grèze ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 novembre 2018.



Le Président,

Raymond GARDELLE

